

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 7 février 2019**

Objet

**PLIE des Hauts de  
Garonne /  
Accompagnement  
professionnel  
des agents en  
parcours emploi  
compétences /  
Programmation  
FSE 2018/2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Étaient présents :

**Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à Mme N. LACUEY  
M. CAVALIERE à Mme LARUE - Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU  
M. RAIMI à Mme GRANJEON - M. LERAUT à Mme MILLORIT  
M. MEYRE à Mme CHEVAUCHERIE**

Absents :

**M. BELLOC**

**M. Alexandre BOURIGAULT a été nommé secrétaire de séance**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

32

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac s'est engagée depuis 2003 dans le dispositif PLIE dans le cadre de la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion.

Dans le cadre de l'Appel à Projets d'AG3PLIE/PLIE des Hauts de Garonne pour la période 2018-2019, la ville de Floirac fait le choix de mobiliser un accompagnement individualisé et renforcé PLIE pour les salariés de la ville recrutés en Parcours Emploi Compétences.

Ainsi et en lien avec les services DRH de Bordeaux Métropole, ces salariés bénéficieront d'un parcours intégré avec accompagnement, développement de compétences et formation, précisant que l'association PLIE des Hauts de Garonne finance aujourd'hui un panel de formations correspondant aux besoins de publics en situation de précarité.

Les rémunérations des salariés recrutés en Parcours Emplois Compétences seront valorisées au titre des contreparties publiques nationales afin de permettre au PLIE de mobiliser le Fonds Social Européen nécessaire à l'équilibre de sa maquette financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;  
Vu la demande de l'Association PLIE des Hauts de Garonne ;  
Vu la délibération du 22 décembre 2014 concernant le protocole d'accord entre la ville et le PLIE des Hauts de Garonne 2015-2019 ;  
Vu l'avis de la commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie participative en date du 22 janvier 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** la mise en place d'un accompagnement renforcé du PLIE des hauts de Garonne pour les agents en contrat Parcours Emploi Compétences.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Madame LACUEY Conchita, Présidente du PLIE, se retire et ne participe pas au vote.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 26 mars 2019**



*Le Maire,*

Nombre de votants : 30  
Suffrages exprimés : **30**  
Pour : 30  
Contre :  
Abstention :